

PAR ÉTIENNE AUGRIS, PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE
CARTE ALLIX PIOT

Le génocide des Tutsi du Rwanda, entre avril et juillet 1994, a attiré l'attention du monde entier sur ce petit pays d'Afrique. Depuis, les travaux de recherche et les publications sur son histoire se sont multipliés pour tenter de comprendre ce qui s'est passé pendant ces quelques mois. Avec des approches et des focales différentes, les chercheurs ont tenté de restituer la « logique génocide » et le contexte dans lequel elle s'est inscrite. La méconnaissance du passé et du présent du Rwanda a en effet pu nourrir des discours erronés, souvent imprégnés de racisme, et permis des erreurs majeures de la part des pays étrangers amenés à intervenir, singulièrement la France.

À l'occasion du soixantième anniversaire de l'indépendance du Rwanda, reconnue par la Belgique le 1^{er} juillet 1962, nous voudrions jeter un regard rétrospectif sur l'histoire du pays « aux mille collines » en repérant quelques moments qui ont contribué à façonner le Rwanda d'aujourd'hui. Au fil de ce parcours, nous voudrions nous inspirer de cette remarque faite par les historiens Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda dans un ouvrage essentiel : « Les tragédies contemporaines ont donné au duel Hutu-Tutsi un air d'éternité et d'évidence incontournable. » Une partie de notre propos sera de revenir sur l'histoire de la constitution de ces groupes qui composent la population rwandaise : outre les Hutu et les Tutsi, une petite minorité de Twa. Précisons d'emblée que ces mots sont invariables en français, les langues bantoues comme le kinyarwanda, parlé par tous les habitants du pays, ajoutant un préfixe pour indiquer le pluriel : ainsi, il faudrait écrire « Muhutu » au singulier et « Bahutu » au pluriel.

Au début du xx^e siècle, les responsables de la transmission orale de l'histoire à la cour du roi Rwabugiri racontent leur savoir, qui est pour la première fois mis par écrit. Listes et poèmes dynastiques, récits et rituels fournissent un matériau très riche aux historiens. Avec toutes les précautions nécessaires et la confirmation d'autres sources, linguistiques ou archéologiques, il est ainsi possible d'écrire une histoire relativement fiable des siècles précédents. L'étude des toponymes et des traces archéologiques révèle en particulier l'ancienneté du peuplement et la grande stabilité de l'essentiel de la population, malgré des mobilités locales importantes. Ce « pays occupé par un éparpillement » (l'étymologie de « Rwanda ») voit très tôt se former des clans, au-dessus desquels un *mwami* joue un rôle rituel. ●

C'EST
D'ACTU

Le pays célèbre
ses 60 ans le
1^{er} juillet 2022

MOMENTS QUI ONT CONTRIBUÉ À FAÇONNER LE RWANDA

REPÈRES

Nom officiel : République
du Rwanda

Capitale : Kigali

Monnaie : franc rwandais
(FRw)

Superficie : 26 338 km²

Langue : kinyarwanda,
français et anglais

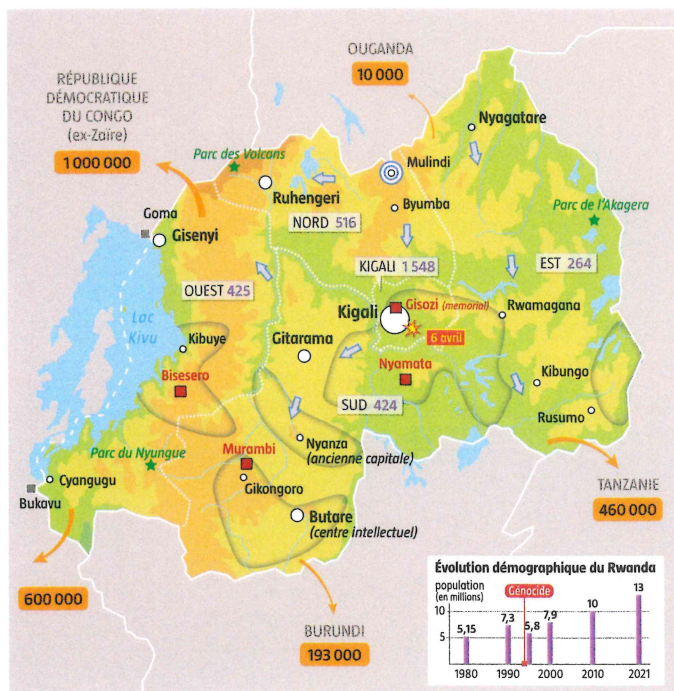
Population : 12 712 431 hab.

Régime politique : régime
présidentiel

Président de la République :

Paul Kagame (depuis 2000,
réélu au suffrage universel
direct en 2003, 2010, 2017)

Premier ministre : Édouard
Ngirente (depuis 2017)



CHRONOLOGIE

Milieu du XVII^e Fondation du royaume nyingya par Ruganzu Ndori
1770 Coup d'État et accession au trône de Rujugira
1796-1801 Guerre civile
1867-1895 Règne de Rwabugiri
1894 Von Götzen, premier Européen au Rwanda
1897 Signature d'un protectorat avec l'Allemagne
1916 Début de l'occupation belge
1931 Le *mwami* Yahi Musinga est destitué
1957 Manifeste des Bahutu
1959 « Toussaint rwandaise »

1961 Proclamation de la République
1962 Indépendance
1963-1964 Massacres de Tutsi
1973 Coup d'État et proclamation de la II^e République
1990 Début de la « transition démocratique » puis attaque du FPR
1993 Accords d'Arusha
1994 Génocide des Tutsi
1997 Premier procès au TPIR d'Arusha
2001 Loi créant les *gacaca*

XVII^e-XVIII^e SIÈCLE

I

 NAISSANCE ET ESSOR DU ROYAUME NYINGYA
 Monarchie, société de cour et pouvoir militaire

Au cours du XVII^e siècle, le royaume du Rwanda est établi par Ruganzu Ndori, lui-même fils de *mwami*, qui aurait réussi à fuir lors d'une guerre fratricide entre les clans. Ndori est probablement le premier roi historiquement attesté, ses prédécesseurs étant le fruit d'une réécriture de la tradition au XVIII^e siècle. Il commence par rassembler les deux berceaux des anciens royaumes, le Buganza et le Nduga. Puis il entame une expansion territoriale dans toutes les directions. Cet effort est poursuivi par ses successeurs au cours du XVII^e siècle. Selon Jean-Pierre Chrétien, cette première phase de l'histoire du royaume semble correspondre à la « cristallisation d'un espace politico-clanique ». La deuxième phase est celle du développement, au XVIII^e siècle, d'un État plus centralisé.

Une armée dominante

Paradoxalement, cette centralisation ne s'appuie pas sur une administration mais sur des liens de clientèle que le roi a le pouvoir de révoquer à tout moment. C'est le système de l'*ubuhake*, par lequel le souverain s'approprie le contrôle du bétail et des terres. L'usufruit en est laissé aux anciens propriétaires, mais le roi en est le véritable maître. L'autre pilier de cet essor de la monarchie, c'est

l'armée, ou plutôt la trentaine d'armées formant un ensemble puissant de douze mille hommes. Recrutées dans tout le royaume et se voyant attribuer des terres dans tout le pays, elles assurent une domination écrasante dont souffre la population. Elles se professionnalisent et deviennent héréditaires. Et le royaume continue son expansion dans toutes les directions à partir du Rwanda central, selon cet adage : « Le Rwanda attaque, il n'est pas attaqué. »

L'importance de la cour

Autre paradoxe, le renforcement du royaume va de pair avec une limitation progressive du pouvoir du roi. Si son autorité mystique est renforcée, celui-ci ne semble plus être là que pour jouer une partition relativement contrainte. Son rôle rituel, mieux cerné, est renforcé, mais ses marges de manœuvre sont réduites. Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le *mwami* Rujugira, sans doute parce qu'il a pris le pouvoir après un coup d'État, décide de repenser l'idéologie qui sous-tend le pouvoir de la monarchie. C'est le moment où son histoire est établie et réagencée. Les historiens et les poètes dynastiques gagnent en importance à la cour. Les noms de règne suivent cette logique selon le principe d'une histoire qui se répète en

cycles. C'est donc une grande période de réinvention des rois précédents afin de correspondre à ces cycles. Ils réécrivent les noms, en inventent certains et remontent aux origines supposées de la dynastie, bien avant Ndori. À la cour comme dans les récits populaires, les traditions sont repensées et parfois réinventées. Bien entendu, les successions sont des moments de fragilité, qui contribuent à renforcer le pouvoir des lignages. L'ascension de la cour est parallèle à celle de la monarchie : c'est à la cour, où les reines mères ont un rôle au moins aussi important que celui du souverain, que se constitue l'État rwandais. Elle est le lieu des décisions et la résidence de tous les personnages qui comptent, notamment le « favori » souvent associé au roi. Les veillées, qui se déroulent dans les capitales itinérantes, constituent un temps privilégié du pouvoir et des décisions. Au début du XVIII^e siècle, Mazimpaka exige déjà la présence régulière des grands chefs, ce qui leur évite de passer trop de temps dans leur base provinciale et de représenter une menace potentielle. À la fin du siècle, les grands chefs territoriaux ont disparu. La monarchie est donc fermement établie et possède les moyens de production, le gros bétail et la terre étant désormais sous son contrôle. ●

XIX^e SIÈCLE

2

UNE SOCIÉTÉ QUI SE FIGE
Croissance démographique et conscience des clivages

Avec la croissance démographique importante des XVIII^e et XIX^e siècles, la compétition pour les ressources et les terres augmente. La guerre civile de 1796-1801 entre les grands lignages pour la succession du *mwami* a encore affaibli l'autorité personnelle du roi au profit de celle de ces lignages aristocratiques, qui détiennent du pouvoir à la cour. Ceux-ci, dont les fils sont plus nombreux, cherchent à leur trouver des postes avantageux. Cette compétition nourrit les rivalités de plus en plus fortes au sein de l'élite, pousse à l'expansion territoriale (le pays atteint ses limites géographiques actuelles) et à l'intensification de l'exploitation des terres. À partir des années 1840, des changements profonds interviennent dans la répartition des terres et le statut des habitants. Les droits fonciers sont désormais soumis au pouvoir : des domaines pastoraux, le plus souvent une colline, sont réservés à des éleveurs dépendant directement du roi. Une distinction est opérée entre un « chef des hautes herbes », qui gère les pâturages, et un « chef de terre », dont le commandement est limité aux agriculteurs. Les chefs des armées ont aussi des responsabilités territoriales. Le nombre des autorités locales se multiplie, ce qui favorise les tensions entre elles. Dans un contexte d'appauvrissement de la masse des habitants, éleveurs comme cultivateurs, des obligations sont imposées aux seuls agriculteurs, qui doivent la moitié de leur temps en corvées.

En parallèle, les termes « Hutu » et « Tutsi », jusqu'ici très variables dans leur usage, leurs acceptions et les groupes qu'ils servaient à désigner, prennent une nouvelle signification. Le terme « Tutsi » désigne le plus souvent les membres de l'armée. Celui de « Hutu » est alors très péjoratif : il a servi à désigner des serveurs, des étrangers et, à partir du XVIII^e siècle, les non-combattants. Suivons Jan Vansina sur ce point :

Désormais, les termes « Hutu » et « Tutsi » désignent un statut absolu.

L'historien explique que, « comme la grande majorité des non-combattants étaient des lignages d'agriculteurs, les élites en vinrent à appeler tous les agriculteurs "Hutu" et à opposer le terme à celui de "Tutsi", appliqué à tous les éleveurs, qu'ils soient d'origine tutsi ou non ». Avec les changements opérés au cours des années 1840-1850, le clivage s'institutionnalise et se hiérarchise. Et Vansina d'ajouter que « désormais les termes "Hutu" et "Tutsi" désignent non plus une situation de classe ou de dépendance, ou une occupation, mais un statut absolu ». À partir de 1870, la conscience de ce clivage se répand, donnant même lieu à des révoltes anti-Tutsi dans le pays.

Le renforcement du pouvoir royal est donc allé de pair avec une discrimination grandissante entre les groupes, à la cour et dans la vie quotidienne. Depuis le XVIII^e siècle, on assiste à une augmentation des privilèges des Tutsi grâce aux arbitrages du pouvoir. Les rapports de réciprocité et de

complémentarité qui existaient au niveau local entre les éleveurs et les agriculteurs deviennent moins égaux. Cette inégalité atteint son apogée à l'époque coloniale. Ce n'est pas le colonisateur qui invente le clivage, mais ce sont bien les Européens qui en font un clivage ethnique. Néanmoins, et jusqu'au milieu du XX^e siècle, le terme « Hutu » n'est pas revendiqué par les habitants, qui se définissent par leur appartenance à un clan (englobant Tutsi, Hutu et Twa) et une région.

En cette fin du XIX^e, la violence imposée dans tout le pays par l'élite au pouvoir affecte profondément la société. De plus, les premiers contacts avec les Européens entraînent un choc microbien (variole et autres épidémies frappant les gens comme le bétail). Une crise écologique et démographique frappe la région entre 1890 et 1930. Au Rwanda, cela a pour effet de renforcer la concentration de la propriété du bétail entre les mains de ceux qui sont déjà privilégiés. ●

1894-1916

3

PÈRES BLANCS ET CONQUÉRANTS ALLEMANDS
Lunettes raciales et colonisation

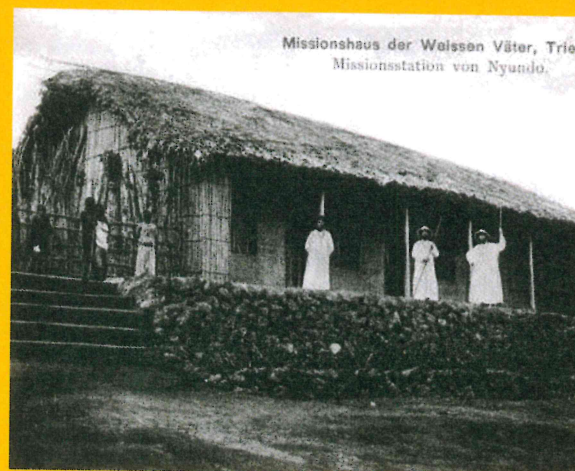
Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les Européens s'aventurent sur ces hauts plateaux et ces montagnes du centre-est de l'Afrique. Nourris par la vision mythique des « monts de la Lune » où le Nil prendrait sa source, ils se mettent en quête. Comme ailleurs, ils baptisent les lieux de noms européens ; les lacs sont ainsi nommés d'après les membres de la famille royale d'Angleterre. Aux explorateurs viennent se mêler les marchands et les missionnaires. Protestants et catholiques se dis-

putent ces terres « païennes » où l'islam n'a pas véritablement pénétré, contrairement à la côte swahili. Au Rwanda, ce sont surtout les « Pères blancs » catholiques, fondés par le cardinal Lavignier depuis Alger en 1869, qui vont jouer un rôle essentiel, à l'époque coloniale comme par la suite. Cherchant d'abord à convertir des chefs, ils vont peu à peu collaborer avec les autorités coloniales qui se mettent en place. Le père Léon-Paul Classe, né à Metz, est ainsi le fondateur de l'une des premières missions autorisées par le

mwami au début du XX^e siècle, avant de devenir le premier vicaire apostolique du Rwanda en 1922.

Du social au racial

En parallèle à ces premiers *Bazungu* (« Européens »), des savants élaborent une grille de lecture de la région et de ses habitants qui se veut scientifique. La manie de la classification ne s'applique en effet pas qu'aux plantes et aux insectes : les Européens classent et hiérarchisent les populations des régions qu'ils « découvrent » et placent sous leur domination, mêlant les éléments linguistiques et physiques pour établir des catégories raciales hiérarchisées. Avec leurs lunettes européennes, les missionnaires et les autorités coloniales plaquent des schémas qu'ils empruntent ailleurs à une situation dont ils perçoivent la complexité sans en cerner le caractère construit et évolutif ; ils contribuent à essentialiser et à rigidifier les clivages sociaux. Arrivant au Rwanda, ils constatent ainsi qu'un élevage extensif coexiste avec une agriculture intensive et en font une lecture dualiste. Cette lecture efface toute complémentarité entre les groupes et ignore l'unité de la langue et de la culture. Pour eux, d'après Jean-Pierre Chrétien, « des seigneurs pastoraux dominent des serfs cultivateurs ».

La mission des Pères blancs à Nyundo (début du XX^e siècle). WKM

À cela, ils ajoutent la grille de lecture raciale en faisant d'un clivage social un clivage racial, affirmant que les éleveurs sont les descendants des « Hamites » venus du nord tandis que les cultivateurs sont des « Bantous ». C'est cette vision, l'idéologie hamitique, reprise à son compte par une partie des élites rwandaises, qui enracine la différence entre Tutsi et Hutu.

Sur le plan politique, les Allemands obtiennent par étapes, entre 1890 et 1910, le contrôle du Rwanda et du Burundi auprès des autres nations européennes. Après leur découverte de la cour du *mwami* en 1897, ils entament l'établissement d'un protectorat consenti de manière plus ou moins consciente par le roi et sa cour, qui perçoivent les Allemands comme une menace moindre que les Belges du Congo. L'Allemagne met en place un gouvernement indirect, sur le modèle britannique. L'ambiguïté est progressivement levée avec un interventionnisme de plus en plus évident dans les affaires du pays. De fil en aiguille, de la création d'un poste à l'insertion du Rwanda dans une « résidence » basée à Kigali en 1907, l'Allemagne impose son autorité, sans avoir véritablement le temps d'imprimer une marque profonde avant 1914 et le déclenchement de la guerre. Le premier résident, le docteur Kandt, décide d'introduire la monétarisation et cherche à développer la culture de l'arabica, tout en lançant un processus de féodalisation pyramidale qui fige les relations au sein des élites et avec la population, qui atteint alors deux millions d'habitants. ●



1916-1962

LA COLONISATION BELGE
La « supériorité tutsi »

Obtenant de la Société des Nations un mandat sur le Burundi et le Rwanda, l'État belge continue de s'appuyer sur la monarchie et l'élite tutsi. L'administration comme l'Église catholique, dont le rôle est important en Belgique, choisissent d'accorder des privilèges à l'ensemble des Tutsi, et non à quelques lignages comme avant la colonisation. Le système des trois chefs est supprimé pour renforcer le contrôle du colonisateur sur les échelons inférieurs. Surtout, la « supériorité tutsi » devient une vérité officielle dont sont convaincus les Européens. Cette « vérité » est enseignée aux élites rwandaises, en particulier celles qui sont formées par les pères à Astrida (Butare), où est créé un collège. L'idéologie hamitique s'ancre durablement dans les esprits avec les travaux de l'abbé Kagame, qui recueille les traditions orales. Entre les années 1920 et les années 1950, les livrets d'identité se couvrent de mentions sur la « race » et il faut désormais choisir entre « Tutsi », « Hutu » et « Twa ». Les jeunes Tutsi sont prioritaires pour accéder à l'école secondaire. Autant que possible, les chefs sont baptisés, jusqu'au sommet. Le *mwami* Yuhi Musinga, qui nourrissait toujours quelque méfiance vis-à-vis des autorités coloniales, est déposé en 1931 à l'instigation de Léon-Paul Classe. Son fils, plus docile, le remplace et se convertit au catholicisme en 1943, consacrant le Rwanda au Christ-Roi en 1946. ●

Mutara III,
mwami de
1931 à 1959.
AKG-IMAGES/
PAUL ALMASY

1959-1963

RÉVOLUTION ET INDÉPENDANCE

« Révolution raciale » contre les Tutsi

5

Alors que le mouvement de la décolonisation est engagé dans le monde entier, le débat prend une tournure singulière au Rwanda. Les revendications émanent à la fois des autorités « coutumières » en place, qui aspirent à retrouver l'indépendance et les institutions traditionnelles, mais aussi d'un mouvement qui se définit par son appartenance « raciale ». Le succès de l'idéologie hamitique est en effet tel que de nombreux Hutu, formés dans les écoles religieuses, aspirent à une double libération : des Blancs et des Tutsi. Dans leur lutte, ils mettent surtout en avant la lutte contre « le féodalisme et le monarchisme tutsi ». La question identitaire, du moins celle des identités assignées, prend donc une tournure nouvelle : les années 1950 voient le clivage Hutu-Tutsi prendre de l'importance jusqu'à recouvrir peu à peu les autres identités, notamment régionales ou claniques. Derrière ces bouleversements et l'instrumentalisation de la question, il y a bien entendu des stratégies politiques. Dans ce contexte, l'attitude de l'Église catholique est pour le moins ambiguë. L'épiscopat sait tout ce qu'il a à perdre après l'indépendance et cherche à se démarquer des autorités en place, surtout des élites locales tutsi. Les publications catholiques relaient ainsi les discours anti-Tutsi. Monseigneur Perraudin, vicaire général, reprend

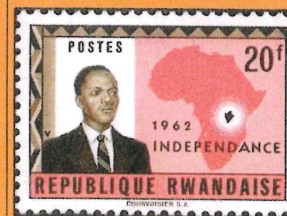
à son compte les revendications d'un nouveau mouvement dont les membres bénéficient, au Rwanda comme en Belgique, du soutien des mouvements catholiques sociaux. Un « manifeste des Bahutu » paraît en 1957. Les auteurs, dont Grégoire Kayibanda, futur premier président du Rwanda, y affirment que les Tutsi sont des étrangers, comme les Européens. Les Hutu sont vus comme le « peuple majoritaire », les « fils des défricheurs » du Rwanda ancien. Les auteurs du manifeste réclament le maintien de l'affichage de l'ethnie sur les papiers et une politique de quotas. Un parti, le Parmehutu, est créé pour défendre ces idées. Selon l'historien Florent Piton, « Kayibanda et ses lieutenants transformèrent un combat social en un combat ethnique pour s'emparer du pouvoir ».

Alors que les débats sont vifs, la mort du roi en juillet 1959 renforce la tension. L'élite tutsi, qui refuse de voir le problème social,

désigne seule un nouveau souverain et se fâche ainsi avec l'autorité coloniale, qui semble alors changer son fusil d'épaule : les Belges, après s'être appuyés pendant quarante ans sur les élites tutsi, décident de jouer la carte hutu. La « Toussaint rwandaise » de 1959 voit les premiers pogroms qui, derrière une apparence de spontanéité, sont organisés par les cadres du Parmehutu, dirigé par Kayibanda. Le fait que des Tutsi contrôlent les leviers du pouvoir autour du *mwami* conduit à une identification de tous les Tutsi à cette élite, quitte à faire des plus petits d'entre eux, qui partagent la vie et les problèmes de leurs compatriotes hutu, des adversaires potentiels à renvoyer « chez eux ».

L'autorité coloniale, déplaçant des troupes congolaises, confie des pouvoirs civils et militaires au colonel Logiest, un officier belge très marqué par l'Afrique du Sud sous l'apartheid. Ayant rétabli l'ordre, il participe au déplacement forcé de populations tutsi vers des zones de relégation, comme au Bugesera, dans le camp de Nyamata. Une véritable épuration ethnique se produit dans les mois qui suivent, en même temps que Logiest parvient à remplacer les cadres tutsi de l'administration dite coutumière. Les élections communales qui suivent donnent une écrasante victoire au Parmehutu, qui exige la fin de la royauté. La

Timbre de 1962 représentant le président Kayibanda. WKM



République est proclamée le 28 janvier 1961. Un référendum la valide et les premières élections législatives ont lieu en septembre. Le 26 octobre, Kayibanda devient président et, le 1^{er} juillet 1962, le Rwanda est officiellement indépendant. Avec l'aide des Belges et de l'Église catholique, le MRD-Parmehutu peut alors établir ce qu'un rapport de l'ONU désignait dès mars 1961 comme « la dictature raciale d'un seul parti ». Le nouveau Rwanda indépendant est donc créé sur cette idée que le « peuple majoritaire » prend sa revanche sur une minorité opprimente de plus en plus vue comme constituée d'intrus.

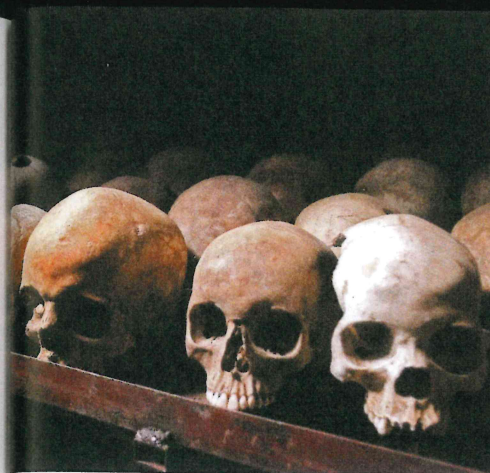
Des seuils de violence sont franchis dans les décennies qui suivent. Les expulsions et les déplacements forcés des années 1959-1961 se transforment en massacres de plusieurs milliers de Tutsi fin 1963, début 1964. Les incursions armées de réfugiés tutsi depuis le Burundi servent déjà de prétexte à des attaques contre tous les Tutsi de l'intérieur, selon la logique du bouc émissaire. Le pouvoir en place, dont la base politique est fragile, réactive régulièrement la question raciale pour renforcer l'unité de son camp. Mais un nouvel épisode de pogrom échappe à Kayibanda, renversé par un coup d'État en 1973 : son ministre de la Défense, Juvénal Habyarimana, devient président et proclame la II^e République. Une nouvelle formation, le MNRD, succède à l'ancien parti unique. Si Habyarimana est moins obsédé que son prédécesseur par la question raciale, la situation des Tutsi reste précaire. ●

1994 LE GÉNOCIDE Démocratisation, guerre et extermination

6

Dans un contexte de crise économique et sociale, le régime à bout de souffle d'Habyarimana, sous pression externe et interne, est obligé de concéder le multipartisme et d'engager une démocratisation. Depuis 1959, des centaines de milliers de Tutsi se sont réfugiés dans les pays voisins. Alliés au nouveau président ougandais Yoweri Museveni, une partie d'entre eux fondent en 1987 le Front patriotique rwandais (FPR). En octobre, ils lancent une offensive sur le Nord qui est enrayée par les Forces armées rwandaises (FAR), avec l'aide des Belges, des Français et des Zaïrois. La guerre qui démarre contribue à radicaliser une grande partie des militants politiques qui font de chaque Tutsi de l'intérieur un allié potentiel et caché des *inkotanyi*, le nom que se donnent les hommes de Paul Kagame, chef du FPR après la mort de Fred Rwigyema. Tout Tutsi devient un ennemi qu'il faut « renvoyer en Éthiopie ».

Comme précédemment, les Tutsi de l'intérieur sont jugés collectivement responsables des attaques du FPR. Plusieurs pogroms ont lieu entre 1991 et 1993. Ils sont beaucoup plus meurtriers dans les communes où les maires prennent les choses en main. Pourtant, des négociations entamées par des ministres modérés aboutissent, en août 1993, à la signature des accords d'Arusha (Tanzanie), qui prévoient un gouvernement de transition à base élargie et la fusion des deux armées. Mais le régime Habyarimana en freine l'application et les modérés commencent à devenir la cible d'attaques des extrémistes. Comme l'écrit Florent Piton, très rapidement, « l'ouverture démocratique laisse place à une compétition politique réduite au front ethnique ». En octobre 1993, une alliance transpartisane met en avant le « *Hutu power* » et développe une rhétorique claire malgré les euphémismes employés. Une partie de la presse, qui bénéficie d'une liberté inédite, publie des articles et des caricatures d'une violence raciste incroyable à l'égard des Tutsi, comme dans le mensuel *Kangura* (« Réveille-le »). Sur Radio Rwanda, les extrémistes ont un temps le micro avant d'être renvoyés ; ils trouveront



Crânes de victimes du génocide sur le site du mémorial de Nyamata.
FANNY SCHERTZER

une tribune sur les ondes de la nouvelle Radio Télévision libre des Mille Collines (RTL), qui se fait une spécialité des discours dégradants sur les *inyenzi* (« cancrelats »), sur fond de musique zaïroise et rwandaise.

Des listes de traîtres

Il n'était pas écrit que le génocide devait arriver, mais une partie grandissante de la population s'y prépare, chauffée à blanc par une propagande bien huilée qui a fait ses preuves depuis 1959. L'accord obtenu à Arusha suscite une levée de boucliers parmi les extrémistes, qui commencent à dresser des listes de traîtres. Ce groupe déterminé se prépare, organise des caches d'armes, forme des miliciens et des groupes d'autodéfense civile. Il va trouver un prétexte dans l'attentat du 6 avril 1994, qui coûte la vie à Habyarimana et à son homologue burundais. Ce prétexte a sans doute été provoqué par des extrémistes hutu qui n'ont pu être identifiés avec certitude, les missiles frappant l'avion ayant été tirés depuis un camp des FAR. Comme l'écrit Scholastique Mukasonga, « la mort d'Habyarimana allait servir de déclencheur à ce qu'à Nyamata nous tenions pour inéluctable et qu'on allait désigner d'un mot que j'ignorais encore : le génocide. En kinyarwanda, on dirait *gutsembatsemba*, un verbe qui signifie à peu près « éradiquer » et qu'on employait jusque-là à propos des chiens enragés ou des bêtes nuisibles ».

Le soir du 6 avril, les premiers barrages apparaissent à Kigali, la capitale, et les responsables du génocide se rassemblent. Aux premières heures du 7, alors que les

massacres de Tutsi ont commencé, les leaders politiques jugés modérés, et donc « traîtres », sont assassinés, à l'image de la Première ministre Agathe Uwilingiyimana, tuée ainsi que les Casques bleus belges qui la protégeaient. La présence de l'ONU n'empêche pas les massacres. Les jours suivants, des troupes étrangères (belges et françaises notamment) n'interviennent que pour évacuer leurs ressortissants.

Un gouvernement se constitue, qui a l'apparence du multipartisme mais dont les représentants sont tous issus de la faction « *Hutu power* » de leur parti. Et, bien sûr, le FPR n'y est pas représenté. Les plus extrémistes, dont le colonel Bagosora, s'emparent de la réalité du pouvoir et donnent leurs instructions pour le processus de mise à mort de tous les Tutsi. Ce gouvernement organise le génocide en lien avec les miliciens, l'armée et les autorités locales. La plupart des préfets et des bourgmestres sont directement impliqués dans les massacres. Ils s'appuient sur les groupes d'autodéfense civile, mis en place depuis 1990, et sur les milices des partis politiques, notamment les *interahamwe* du MRND, dont le nom a par extension servi à désigner tous les miliciens. Il y a également les militaires, du moins ceux d'entre eux qui s'inscrivent dans la « logique génocide ». Comme l'écrit Florent Piton, « au plus haut niveau, le génocide est donc encadré par un faisceau d'acteurs issus de tous les partis qui s'associent à l'*akazu* [le clan du président, notamment la famille de sa femme], au gouvernement intérimaire et à l'armée pour organiser, financer, justifier et masquer les massacres des Tutsi ».

Dans tout le pays, les barrages se multiplient, servant à identifier les Tutsi. Il n'y a alors plus, comme lors des pogroms précédents, d'abri sûr. Églises, hôpitaux, mairies, stades et écoles où se réfugiaient les Tutsi sont attaqués. Dans les campagnes, sur les collines, dans les marais, pendant plusieurs semaines, les autorités locales organisent le « travail », demandant aux habitants d'aller tuer leurs voisins, ce que beaucoup font. Pendant plusieurs semaines se déroule le massacre systématique de centaines de milliers de Tutsi et de Hutu considérés comme traîtres. Il est accompagné de violences sexuelles, dont le viol quasi systématique des femmes, souvent avant leur mise à mort. La propagande s'étant en effet attachée à démontrer le danger représenté par les femmes tutsi, ces crimes s'inscrivent pleinement dans la « logique génocide ». Par l'assassinat systématique des enfants, il s'agit de faire disparaître complètement le

groupe visé. On a coutume de dire que le génocide a été de « proximité », commis par des voisins. Le nombre de personnes impliquées, difficile à déterminer, est très élevé mais ne concerne qu'une minorité de la population – probablement plusieurs centaines de milliers de personnes si l'on en croit le nombre de personnes condamnées au Rwanda pour participation au génocide et au pillage (entre 800 000 et 900 000).

Dès les premiers jours du génocide, l'offensive du FPR reprend et parvient en quelques semaines à s'emparer de Kigali et à repousser vers le Zaïre les responsables des massacres ainsi que des millions de Rwandais essentiellement hutu, qui craignent, à tort ou à raison, ceux qu'on leur a décrits comme des bêtes sauvages. Les tueries prennent fin début juillet. Plus de 800 000 personnes ont été massacrées. Le génocide, déjà évoqué comme un risque les années précédentes, ne fait plus

aucun doute dès la mi-avril, même si la communauté internationale, consciente des responsabilités qu'impliquerait sa reconnaissance, met du temps à utiliser le terme. Redonnons la parole à Scholastique Mukasonga : « Où sont-ils ? Ils se sont perdus dans la foule anonyme des victimes du génocide. Un million de victimes qui ont perdu leur vie et leur nom. À quoi bon compter et recompter nos morts ; des mille collines du Rwanda, un million d'ombres répondent à mon appel. »

Après 1994, le Rwanda panse ses plaies. Paul Kagame dirige le pays depuis plus de deux décennies. Son action nourrit des critiques liées aux interventions au Zaïre-RD Congo à partir de 1996 et au manque de liberté (136^e pays sur 180 pour RSF), avec notamment les persécutions d'opposants. Le pays connaît une trajectoire économique plutôt favorable, mettant en avant la lutte contre la corruption et les progrès sociaux. ●

La France et le Rwanda, la fin du déni ?

À partir des années 1970, la France entame une coopération avec la II^e République rwandaise. Les bonnes relations entre Juvénal Habyarimana et François Mitterrand au cours des années 1980 font entrer le pays dans le « pré carré » africain de la France. Tout en poussant à la démocratisation après le discours de La Baule de 1990 et en favorisant la recherche d'une solution négociée à Arusha, la France continue à soutenir le régime en place et à former l'armée rwandaise à résister contre les offensives du FPR. Cette formation a pu entraîner une implication directe dans les combats pour éviter l'effondrement des FAR. Une quantité importante d'armes est également livrée. Une fois le génocide entamé, la France, alors en pleine cohabitation, continue à soutenir le gouvernement en place avant de lancer l'opération Turquoise, autorisée par l'ONU, aux buts incertains et ambigus. Au final,

selon le récent rapport Duclert, il y a « un ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes », notamment d'un petit groupe d'hommes autour de François Mitterrand. Le rapport MUSE, commandité par l'État rwandais en 2021, accuse : « L'État français porte une lourde responsabilité pour avoir rendu possible un génocide prévisible. » Depuis 1994, les relations diplomatiques entre Paris et Kigali ont été en grande partie indexées sur la procédure judiciaire en France – les pilotes de l'avion étant français – à propos de l'attentat du 6 avril. Après l'enquête à charge du juge Bruguière, qui attribuait l'attentat au FPR, le juge Trévidic s'est rendu sur place et a constaté que les tirs n'avaient pu partir que du camp des FAR. Nicolas Sarkozy, sous l'impulsion de Bernard Kouchner, s'est rendu à Kigali en 2010 et a admis « une grave erreur d'appréciation, [une] forme d'aveuglement ». S'appuyant sur le

rapport Duclert qu'il a commandé, Emmanuel Macron a pu déclarer à Kigali le 27 mai 2021 : « La France n'a pas compris que, en voulant faire obstacle à un conflit régional ou une guerre civile, elle restait de fait aux côtés d'un régime génocidaire. » Paris sort donc enfin lentement du déni, encore entretenu par certains responsables de l'époque. Mais des zones d'ombre demeurent. Parmi les questions toujours en suspens figurent celle des crimes commis par des militaires français, notamment des viols (voir le récent documentaire de Gaël Faye et Michaël Sztanke sur ARTE), celle de l'étrange passivité de l'armée française lors des massacres commis à Bisesero fin juin 1994, ou celle des livraisons d'armes au gouvernement génocidaire malgré l'embargo de l'ONU. Mentionnons également le rôle trouble joué par des mercenaires français (Paul Barril et Bob Denard). Des procédures judiciaires sont en cours en France sur ces questions. ●

« Le génocide des Tutsi fut sans doute le plus jugé en termes quantitatifs mais aussi qualitatifs »

Fulgence Kizera/Ifuka



Entretien avec Hélène Dumas

Historienne, chercheuse au CNRS
(CESPRA-EHESS)*

PROPOS RECUEILLIS PAR
ÉTIENNE AUGRIS

Le 1^{er} juillet marque le soixantième anniversaire de l'indépendance du Rwanda. Cette date est-elle importante pour les Rwandais de 2022 ?

Le Rwanda compte parmi les rares pays du continent à ne pas célébrer le souvenir de son indépendance face à la tutelle coloniale. Ici, le 1^{er} juillet est certes un jour férié, mais aucune festivité ne vient marquer cette date. La fête nationale rwandaise correspond au 4 juillet, où sont organisées les cérémonies consacrant tout à la fois la fin des cent jours de deuil du génocide des Tutsi et la victoire des troupes du Front patriotique rwandais (FPR) contre les forces politiques, militaires et civiles qui

avaient orchestré l'extermination entre avril et juillet 1994. Après la dévastation du génocide, un nouveau récit national s'est construit, centré sur l'unité fondatrice des Rwandais, rejetant le racisme institutionnalisé qui avait marqué non seulement la politique coloniale et missionnaire mais aussi les deux républiques postcoloniales.

Si la date de l'indépendance du pays ne fait l'objet d'aucune célébration, c'est en raison du souvenir des massacres commis contre les Tutsi qui l'ont accompagnée et de la consécration d'un pouvoir qui promouvait une « démocratie raciale » fondée sur une équation selon laquelle les Hutu, majoritaires, étaient seuls légitimes à

accéder aux responsabilités. Cette conception raciale du politique reconduisait l'héritage colonial ayant constitué Hutu et Tutsi en « races » distinctes selon un système de pensée largement répandu dans les cabinets savants européens au XIX^e siècle. D'abord choqués par le colonisateur sur le fondement de ces théories racistes, les Tutsi sont ensuite devenus des « traîtres » après qu'une élite a manifesté sa volonté de s'affranchir de la tutelle coloniale dans les années 1950. Entre 1962 et 1994 – avec une situation plus nuancée à partir de l'introduction du multipartisme en juin 1991 –, les Tutsi ont été les victimes de massacres récurrents et marginalisés sur le plan social et économique, en raison d'une politique pudiquement qualifiée d'« équilibre ethnique et régional » qui consistait en réalité à leur interdire l'accès à l'enseignement secondaire en fonction

de quotas ethniques censés mesurer leur représentation dans la population générale. Cette politique du nombre introduisait une forme de scission dans un pays où il faut rappeler que la société est caractérisée par une unité linguistique, religieuse et territoriale. C'est précisément cet héritage-là qui ne saurait faire l'objet de célébrations quelconques dans un pays qui, aujourd'hui, tente de refonder un récit national sur les ruines du génocide des Tutsi, qui fut lui-même le produit de cette idéologie raciste.

Comment ceux qui ont commis le génocide ont-ils été jugés au Rwanda ?

Le génocide des Tutsi fut sans doute le plus jugé en termes quantitatifs, mais également qualitatifs, si l'on regarde la diversité des juridictions impliquées : justice rwandaise classique, juridictions *gacaca*, Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), tribunaux de pays tiers sur le fondement de la compétence universelle.

Au Rwanda, les *gacaca* prennent le relais des tribunaux d'instance à l'orée des années 2000, certes pour accélérer le processus d'enquête et de jugement, mais aussi pour « ramener le crime à l'échelle où il a été commis », comme le rappelle le document préparatoire à leur mise en place (voir *l'éléphant* n° 6). Il s'agit en effet pour le gouvernement rwandais de juger le génocide à son échelle la plus décentralisée, sur les collines, par des citoyens ordinaires, les *inyangamugayo*. Les *gacaca* incarnent une forme de justice horizontale, ancrée dans les pay-

sages et les mondes sociaux, affectifs et religieux du génocide. Cette entreprise inédite de justice, pour imparfaite qu'elle ait pu être – mais quelle forme de justice peut se prévaloir de satisfaire toutes les parties ? –, a représenté un moment important de confrontation avec la violence du génocide et la multitude de celles et ceux qui y avaient apporté leur concours. Aujourd'hui, l'héritage matériel des *gacaca* est constitué par les archives des près de deux millions de dossiers instruits et jugés. Elles représentent un formidable matériau d'enquête pour les historiens, précisément parce que les procès se sont déroulés à des échelles spatiales réduites et s'intéressent à l'ensemble du spectre des formes de participation au génocide.

Comment la société rwandaise aborde-t-elle la question du génocide aujourd'hui, en particulier dans l'enseignement et lors des commémorations ? Que met-on en avant ?

La période de commémoration représente un moment singulier où se transmet l'histoire du génocide des Tutsi par des acteurs très différents. Dans les cérémonies, les représentants des institutions publiques côtoient des survivants dont les témoignages n'épargnent rien de la violence radicale et de la cruauté avec lesquelles l'extermination a été mise en œuvre. D'autres personnalités sont également présentes lors des cérémonies marquant le calendrier commémoratif : je pense en particulier aux chanteurs et aux poètes. Enfin, il ne faut pas oublier de souligner la présence des professionnels

de la santé mentale, qui accompagnent, par leur savoir-faire, les personnes atteintes de « crises de reviviscence traumatique », que l'on appelle ici *ihahamuka* (littéralement, « avoir les poumons hors de soi »). L'histoire du génocide, et la souffrance inouïe qui lui est indissociable, ne relève pas que de témoignages verbaux mais aussi de récits corporels, souvent violents, qui viennent précisément rappeler la brutalité d'un passé encore si vivant dans les âmes, dans les corps comme dans les paysages, puisque chaque année depuis vingt-huit ans est ponctuée par la découverte de charniers.

Les politiques de réconciliation nationale s'accordent à la volonté de refonder une nation rwandaise où les fractures racistes héritées du passé colonial et postcolonial sont bannies. Si ce discours portant l'accent sur la reconstruction est présent, en particulier à travers le slogan commémoratif « *Twibuka, Twiyubaka* » (« Nous nous souvenons et nous construisons »), place est également accordée à la parole des victimes par leurs témoignages. ●

* Hélène Dumas est notamment l'auteur du *Génocide au village* (Seuil, 2014) et de *Sans ciel ni terre* (La Découverte, 2020).



LES 4 POINTS ESSENTIELS DU DOSSIER

- Le royaume nyingya du Rwanda est l'un des plus puissants de la région au XVIII^e siècle.
- Le clivage entre Hutu et Tutsi se cristallise, au XIX^e siècle, autour des statuts sociaux des individus.
- La colonisation allemande puis belge fige ce clivage et le transforme en une division « ethnique » que les Rwandais s'approprient peu à peu.
- Depuis 1959, les persécutions contre les Tutsi se sont multipliées, franchissant des paliers de violence jusqu'au génocide de 1994.

pour
retenir

L'auteur vous conseille

- Jean-Pierre Chrétien, *L'Afrique des Grands Lacs. 2 000 ans d'histoire* (Aubier, 2000) ; avec Marcel Kabanda, *Rwanda, racisme et génocide. L'idéologie hamitique* (Belin, 2013)
- Jan Vansina, *Le Rwanda ancien* (Khartala, 2001)
- Hélène Dumas, *Le Génocide au village* (Seuil, 2014) et *Sans terre ni ciel* (La Découverte, 2020)
- Florent Piton, *Le Génocide des Tutsi du Rwanda* (La Découverte, 2018)



Prolonger le dossier avec...

• Musique, cinéma et littérature, quel que soit le mode d'écriture qu'il adopte, Gaël Faye vise toujours juste ! Son *Petit pays*, c'est le Burundi, mais il est souvent question du Rwanda, dont il est originaire par sa mère. Pour plonger dans l'âme des collines du Rwanda et

comprendre le sort des Tutsi depuis 1959, les romans et les nouvelles de Scholastique Mukasonga sont une belle entrée en matière. Enfin, pour ceux qui préfèrent la BD : *Déogratias* de Stassen, ou les tourments d'un jeune Rwandais pendant et après le génocide.

L'anecdote

Selon la tradition, sans doute réécrite au XIX^e siècle, le royaume aurait été fondé par Kigwa, né d'une femme stérile et d'un cœur de taureau sacrificiel. Tombé du ciel avec tous les animaux domestiques, les plantes et les métiers, il aurait été accompagné d'un demi-frère et d'une demi-sœur avec laquelle il aurait engendré une lignée. Cette lignée, alliée à d'autres, aboutit à Gihanga, forgeron, conquérant considéré comme le grand fondateur et créateur du tambour dynastique de Rwoga. Sa fille aurait découvert comment utiliser les vaches, si importantes dans la culture rwandaise. Avant de mourir, Gihanga aurait distribué des tambours à ses fils, symboles de leur pouvoir.